



## SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS ROBINETS HAIE D'ALOT

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-  
MAUGES

### **Procès-verbal du Comité Syndical du 14 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de novembre à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des Mauges, La Loge commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau en Mauges sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2022 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

#### **Étaient présents :**

##### **Agglomération du Choletais :**

ADC titulaires .....DELAUNAY Patrice, MARSAULT Maurice,  
.....RIGOULAY Michel,

##### **Mauges Communauté :**

MC titulaires .....AUDOIN Dominique, BACLE Philippe, BENOIST Yannick,  
.....BIDET Antoine, BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy,  
.....DOUGÉ Christophe, DUBILLOT Valéry,  
.....JEANNETEAU Henri-Noël, LEBRUN Régis,  
.....MARTIN Luc, PAGEAU Michel, RENEVRET David  
MC suppléants .....BILLET Isabelle, BIGEARD Jacques, BRUNEAU Michel,  
.....GRATON Henri, MARTIN Freddy

#### **Délégués absents excusés :**

Agglomération du Choletais : ROCHAIS S, SABATINI A, GALY MC,  
Mauges Communauté : ARROUET C, GALLARD C, DAVID R, ROCHARD B,  
FEVRIER JC, MOUY O, TILLEAU JL  
Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M,

#### ***Pouvoir :***

**M. Olivier MOUY, déléguée titulaire de Mauges Communauté absent donne pouvoir de vote à M. David Renevret, délégué titulaire de Mauges Communauté.**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 22**

**Nombre de délégués présents : 21**

**Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 19**

Monsieur Patrice Delaunay, délégué de l'Agglomération du Choletais est nommé secrétaire de séance.

## **1. Présentation des enjeux et objectifs de l'étude HMUC**

L'étude HMUC, Pourquoi, pour qui, comment ?

Diaporama annexé

## **2. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 13 septembre 2022**

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2022 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3. Décision du bureau du 27 octobre**

Information des décisions actées par le bureau du SMiB :

- Décision lancement consultation marché à bons de commande PAEC

## **4. Election d'un vice-président**

Monsieur Jacques Primitif, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Orée d'Anjou a de ce fait démissionné de son mandat de délégué/vice-président du SMiB. Un poste de Vice-président s'est trouvé vacant. Le président invite les délégués intéressés à se porter candidat et faire part de leur candidature. Le comité syndical a procédé à l'élection du 5ème vice-président conformément aux articles L.5211-6 à L5211-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

M. Maurice Marsault et Freddy Martin sont nommés assesseurs.

### **Délibération 20221137 Élection du 5ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot**

Vu la délibération n°20210514 portant élection du 5ème vice-président,

Vu la démission en date du 28/04/2022 de Jacques Primitif en tant que 5ème vice président,

Vu la vacance du poste de 5ème vice-président,

M. Yannick BENOIST, président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 5ème vice-président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

### **Election du 5ème Vice-président**

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Michel PAGEAU, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 5ème Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Résultats du 1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	19
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	10

- a obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffres	Nombre de voix en lettres
Michel PAGEAU	19	Dix-neuf

Monsieur Michel PAGEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **5ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot** et a été immédiatement installé.

## **5. Suivi du Contrat Territorial Eau 2023-2028 Èvre – Thau – St Denis**

Le dernier comité technique du 18 octobre à affiner les financements potentiels. Les programmes d'actions agricole et milieux aquatiques seront présentés aux commissions. Les prochaines réunions valideront le programme d'actions (comité technique du 2 décembre, comité de pilotage du 13 décembre).

Délibération DIG avec enquête publique dépôt et demande subvention

### **Délibération n°20221138 Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et dossier Loi sur l'Eau pour la mise en œuvre du programme pluriannuel du Contrat territorial Eau des bassins versant de l'Èvre, de la Thau et du St Denis**

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BI 2021-23 du 16 mars 2021 des statuts du SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot,

Vu la délibération n°20201039 de lancement de l'étude d'évaluation et de programmation d'actions du Contrat Territorial Eau Èvre -Thau - St Denis,

Vu l'avancement de l'étude et la programmation pluriannuelle du Contrat Territorial Eau,

Vu le code de l'environnement,

Les cours d'eau des bassins versants étant des cours d'eau non domaniaux, le SMiB doit solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Maine et Loire l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général des actions du programme de restauration, procédure préalable indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés avec des fonds publics.

En tant que pétitionnaire, le SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot doit constituer un dossier de DIG et un dossier d'autorisation environnementale qu'il convient de transmettre aux services de l'Etat en vue de procéder à une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De constituer les dossiers Loi sur l'eau, Déclaration d'Intérêt Général,
- D'engager les procédures suivantes :
  - o Autorisation au titre des dispositions de la Loi sur l'Eau,
  - o Déclaration d'intérêt général (DIG) du programme pluriannuel de restauration de l'Èvre, de la Thau et du St Denis,
  - o L'ouverture d'une enquête publique préalable,
- D'autoriser le Président du SMiB à déposer ces dossiers auprès des services de l'État,
- De solliciter Monsieur le Préfet de Maine et Loire pour demander l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des actions et travaux de l'Èvre, de la Thau, du St Denis et de leurs affluents,
- De solliciter des subventions auprès des financeurs pour l'instruction des dossiers de demande de DIG et d'autorisation Loi sur l'eau et pour la réalisation de l'enquête publique,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tout document, saisine, et frais correspondants.

Délibération demande de subvention réalisation d'inventaires faune flore

### **Délibération n°20221139 Demande de subventions auprès des différents financeurs pour la réalisation d'indicateurs de suivi préalablement aux travaux programmés**

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Ce contrat est signé pour 2 cycles de 3 ans.

Dans le cadre du futur Contrat Territorial Eau Èvre - Thau - St Denis 2023-2025 dont le programme d'actions est en cours d'eau d'élaboration, le SMiB va engager des travaux de restauration de cours d'eau et zones humides sur les bassins versants Èvre - Thau - St Denis.

Afin de mesurer l'impact des actions engagées et améliorer la connaissance, le SMiB envisage des réaliser différents types d'indicateurs de suivi sur ce territoire.

Les différents indicateurs de suivi envisagés sont :

- Suivi faune / flore
- Indices poissons rivière (IPR)
- Indices biotiques globales (IBG)

Ces dossiers peuvent être soutenus par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide :

- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire,
- De charger le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

## **6. Suivi du Contrat Territorial Eau 2024-2029 Goulaine – Divatte – Robinets – Haie d'Alot**

### *Avancement du CT EAU*

Les diagnostics ruissellement et milieux aquatiques se sont terminés mi-novembre. Une rencontre a permis le recensement des projets éligibles à intégrer au programme.

### *Désignation d'un membre à la CLE du SYLOA*

#### **Délibération 20221140 Désignation à la Commission Locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire**

La Commission Locale de l'eau, instance du SAGE Estuaire de la Loire demande la désignation d'un représentant du SMiB suite au renouvellement du comité syndical pour siéger au sein du 1<sup>er</sup> collège de la CLE.

Vu la délibération n°20201240 du 6 décembre 2020 désignant M. Jacques Primitif à la Commission Locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire,

Vu la démission de M. Jacques Primitif en date du 28 avril 2022,

Monsieur le Président propose au comité syndical de désigner un délégué pour représenter le syndicat.

Le comité syndical est invité de nouveau à délibérer pour désigner un membre.

M. Michel PAGEAU se porte candidat.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de désigner M. Michel PAGEAU représentant du SMiB à la CLE du SAGE Estuaire de la Loire.

## **7. Actions milieux aquatiques et pollutions diffuses**

### **Volet Milieux Aquatiques**

#### *Travaux ruisseau du Merdereau/ la Pommeraye*

Il reste les clôtures et plantations. Lors des coups-hydrauliques de cet été, les travaux supplémentaires représentent une augmentation de 46% soit environ 30000€.

#### *Travaux ruisseau du Parc/Beaupréau*

Il reste les garde-corps et plantations à réaliser. Des travaux supplémentaires liés aux problèmes d'coups-hydrauliques entraînent un surcoût au marché de 8%. Les chiffrages définitifs présentent 9997€ à passer en avenant.

#### *Travaux Èvre, ruisseau des Lagunes/ la Jubaudière*

Les travaux se sont terminés fin octobre.

#### *Travaux mares et zones tampons*

Les travaux de restauration se sont déroulés fin septembre. Une dernière mare sera réalisée prochainement au Mesnil en Vallée.

Les projets 2023 concerneront 12 mares sur les communes suivantes : Vezins / Chapelle Rousselin/ Mazières-en-Mauges / St Léger-sous-Cholet / Le May-sur-Evre / Jallais / Le Fuiet/ Le Fief Sauvini/ Chalonnès(2) / Liré / St Laurent des Autels. Le dossier de demande de subvention a été déposé au Département du Maine-et-Loire.

#### *Travaux la Roche Ferrière/St Quentin-en-Mauges*

Les travaux ont été réalisés mi-septembre 2022 pour un montant de 15 110.88€ TTC. Les buses ont été prises en charge par les agriculteurs.

### Travaux site de Raz Gué/ Montrevault

Le clapet a été posé en octobre. Le raccordement électrique est en attente. Il restera la remise en état et les plantations à réaliser.

## **Volet Pollutions Diffuses**

### *Recrutement du technicien bocage*

L'arrivée d'Alexandre Zilles est prévue le 1 décembre prochain.

### *PAEC Èvre : campagne 2023*

Deux candidatures ont été déposées l'une pour le financement de l'animation du PAEC et la seconde pour la constitution du PAEC.

L'animation du PAEC et l'étude d'éligibilité des exploitations sera effectuée avant le 15 mai 2023 (date des engagements). Les diagnostics complets seront à fournir à la DDT avant le 15 septembre 2023.

Le PAEC 2023 comprend 6 mesures (1 niveau = 1 mesure).

Pour rappel, le périmètre exclu les bassins versants de la Thau, du St Denis/Moulins, le Moulin Moreau et les Robinets Haie d'Alot.

Désignation de la MAEC 2023-2027	Niveau d'importance de la mesure par rapport aux enjeux du territoire concerné (note 1 à 5)
MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	3
MAEC Eau - Réduction des herbicides - Grandes cultures - Niveau 2	4
MAEC Sol - Semis direct - Niveau 1	3
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 1	5
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 2	5
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 3	5

Le budget animation avec la CRAPDL représente 33 840 € TTC. 100 diagnostics sont estimés sur les bassins versants éligibles (coût estimé à 1 080 € TTC / diagnostic soit 100 800 € TTC).

Un point de vigilance sur le reste à charge des diagnostics demandera probablement une prise en charge financière de l'exploitant au diagnostic MAEC. Les éléments seront étudiés début 2023.

Financement des diagnostics à 80 % mais limité à 550 € TTC / jour et à 800 € TTC par diagnostic par la Draaf. Le reste à charge est très important (44 000 €) pour le SMiB.

## **8. SAGE Èvre – Thau - St Denis**

### *Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)*

Trois phases définissent la feuille de route d'un PTGE :

Phase 1: Émergence de la démarche de PTGE :

- Identification du périmètre
- Identification de la structure porteuse
- Mise en place de la gouvernance locale
- Rédaction de la feuille de route

Phase 2: Etat des lieux – diagnostic de territoire via l'étude HMUC

- Améliorer la connaissance du territoire

- Evaluer les impacts des prélèvements des différents usages, combinés aux effets du changement climatique
- Définir des modalités de partage de la ressource disponible pour tous les usages

Phase 3: Construction du programme d'actions impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (agricoles, industriels, collectivités, associations...) en lien avec le SDGRE 49

Définir des priorités d'actions pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau du territoire  
= intégration des actions dans les futurs CT Eau

La mise en œuvre des actions sera portée par une pluralité de maîtres d'ouvrages.

### **Délibération 20221142 Approbation de la feuille de route du Projet Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur les bassins versants Èvre-Thau-St Denis**

Un PTGE est défini comme une démarche de co-construction entre tous les acteurs de l'eau d'un territoire, consistant à :

- réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- mettre en place les actions retenues ;
- suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Les PTGE sont encadrés par l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et suivis par un préfet référent, le préfet de Maine et Loire pour le bassin versant Èvre-Thau-St Denis.

Au regard des tensions croissantes liées au changement climatique et aux évolutions des usages, la Commission Locale de l'Eau a souhaité engager une nouvelle analyse des volumes prélevables, portant mise à jour de l'étude conduite de 2013 à 2016, et un travail sur la recherche de solutions permettant une gestion durable et équilibrée des ressources en eau du territoire, associant l'ensemble des acteurs de l'eau, au-delà de la seule question agricole.

Ainsi, en novembre 2021, les membres de la CLE du SAGE Èvre Thau St Denis ont adopté à l'unanimité le principe d'un engagement dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. La présente feuille de route est la formalisation de cet engagement.

Les objectifs de ce PTGE sont multiples :

1. Améliorer la connaissance du territoire au travers de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat HMUC,
2. Evaluer les impacts des prélèvements des différents usages, combinés aux effets du changement climatique
3. Hiérarchiser les enjeux
4. Définir des priorités d'actions pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau du territoire.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la feuille de route du PTGE sur les bassins versants Èvre-Thau-St Denis annexée,
- S'engage à porter le Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau du SAGE Èvre-Thau-St Denis
- D'autoriser le Président à solliciter les différents financeurs
- De donner tout pouvoir au Président pour mener à bien cette opération.

*Schéma départemental de gestion de la ressource en eau 2022-2028*

### **Délibération 20221143 Approbation de la charte d'engagement du SMiB au Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) du Conseil Départemental de Maine-et-Loire**

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, a lancé en 2020, en co-pilotage avec l'Etat-DDT (Direction départementale des territoires), une étude prospective ayant conduit à l'élaboration d'un schéma départemental de gestion de la ressource en eau 2022-2028. Ce travail, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du Département a permis l'élaboration d'un état des lieux de la ressource 2020 et d'un programme d'actions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

La charte définit les engagements des partenaires dans la mise en œuvre du SDGRE sur la période 2022-2025. Afin de préciser son engagement, chaque partenaire précise dans une fiche d'engagement les actions du SDGRE qu'il souhaite mener selon les 7 axes définis au programme d'actions du SDGRE rappelés ci-dessous :

- Axe 1 : Protéger Les Milieux
- Axe 2 : Ralentir Le Cycle Terrestre De L'eau
- Axe 3 : Faire Preuve De Sobriété Dans Les Usages De L'agriculture
- Axe 4 : Faire Preuve De Sobriété Dans Les Usages De L'industrie, Du Commerce Et De L'artisanat
- Axe 5 : Faire Preuve De Sobriété Dans Les Usages Eau Potable
- Axe 6 : Substituer La Ressource
- Axe 7 : Mobiliser La Ressource

Après présentation du SDGRE par Mme Hamard, vice-présidente du Département 49 au comité syndical du 13 septembre 2022, le comité syndical s'est vu proposé la fiche d'engagement annexée synthétisant les actions portées par le SMiB pour une gestion équilibrée de la ressource en eau sur son territoire. La plupart de ces actions sont inscrites au volet gestion quantitative de la stratégie territoriale du Contrat Territorial Eau 2023-2028 en cours de programmation.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la signature de la charte d'engagement au SDGRE du Département 49 annexée
- D'approuver la fiche d'engagement annexée,
- Autorise le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

## **9. Délibérations diverses**

*Evolution prime FDGDON*

### **Délibération n°20221144 Versement d'une prime à la capture des ragondins et rats musqués au FDGDON**

Pour inciter les piégeurs à lutter contre les ragondins et rats musqués, la Fédération Départementale des Groupements de Défense entre les Organismes Nuisibles (FDGDON) participe à hauteur de 1.50 € par ragondin sur le Département du Maine-et-Loire. Elle verse directement cette participation aux groupements des communes mis en place.

Le SMiB verse à ce jour 1€ par capture et 250€ frais de gestion.

Le Président propose de verser une prime supplémentaire aux piégeurs à hauteur d'1.5 € par capture sur le périmètre du Syndicat Mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis- Robinets-Haie d'Alot. La FDGDON établit annuellement un bilan des ragondins et rats musqués piégés par commune et par secteur de bassin, et demande aux syndicats ou aux communes, ayant délibéré sur une prime à la capture supplémentaire, directement la participation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a approuvé :

- La mise en place d'une prime à la capture des ragondins et rats musqués sur le syndicat à hauteur de 1.5 € par capture
- 400€ versé au titre des frais de gestion
- Plafond maximum de dépenses 7000€ (captures et frais de gestion compris).
- D'autoriser le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

## Délibération 20221141 Décision modificative n°2 au budget primitif 2022

Le Président propose d'apporter des modifications aux articles suivants :

<b>Investissement</b>			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
45811 Restauration ripisylve	-35 000€		
45813 Plantations	-13 000€		
45818 Restauration du lit mineur	+48 000€		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires ci-dessus.

### 10. Questions diverses et d'actualité

#### Planning des réunions

Prochaines réunions du Comité syndical :

12/12/2022 - 20h30

6/02/2023 - 20h30

Bureau du SMiB :

8/12/2022 - 10h30

Commission milieux aquatiques et zones humides

29/11/2022 – 18h30

Commission d'Attribution des Offres

12/12/2022- 19h00

La séance est levée à 23h00

Yannick BENOIST  
Président du SMiB

